Le libre-échange

• (1020)

Cela assure aux États-Unis un très grand accès à nos ressources énergétiques.

Il y a tout lieu de se demander pourquoi il s'est révélé nécessaire de le prévoir dans ce qu'on appelle un accord de libreéchange. Généralement, dans un tel accord, les deux parties réduisent leurs tarifs ou elles les suppriment carrément. Il aurait peut-être suffi que nous supprimions nos tarifs sur une période de dix ans et que les Américains en fassent autant. Mais non, monsieur le Président, car, pour amener ces derniers à accepter de supprimer leurs tarifs, non seulement nous supprimons les nôtres, mais nous leur accordons en plus un accès illimité à nos ressources énergétiques, comme on le lit dans l'accord que je viens de citer.

Est-ce opportun dans un présumé accord de libre-échange? Pourquoi a-t-on jugé bon de le faire? D'après nous, c'était inutile. Cela témoigne de la faiblesse du gouvernement en matière de négociation et de son incapacité à négocier d'une position de force.

Quelle autre concession avons-nous faite? Voyons les dispositions relatives à l'investissement. Encore une fois d'après les éléments de l'accord, chaque Partie est convenue d'accorder le traitement national aux investisseurs de l'autre Partie en ce qui touche l'établissement de nouvelles entreprises, l'acquisition d'entreprises existantes ainsi que la conduite, l'exploitation et la vente d'entreprises établies. Qu'est-ce que cela signifie? Que le Canada a convenu de traiter les investisseurs américains et les compagnies américaines établies au Canada au même titre que les entreprises canadiennes. Nous avons renoncé au droit d'examiner les investissements en provenance des États-Unis et de contrôler l'activité des investisseurs américains au Canada. Nous avons renoncé à notre droit de légiférer dans ce domaine en fonction des intérêts bien compris de la nation canadienne.

Encore une fois, il y a tout lieu de se demander pourquoi il a fallu prendre de telles dispositions puisque nous avions déjà convenu de supprimer tous nos tarifs. La encore nous avons fait à tort des concessions, d'ailleurs inutiles.

Considérons les dispositions concernant les services financiers dispensés par les banques et les établissements financiers. Encore une fois, nous avons renoncé au contrôle que nous exercions traditionnellement sur nos banques et nos établissements financiers depuis des années.

En ce qui concerne l'Accord sur l'automobile, nous l'avons affaibli. Nous avons renoncé aux garanties qui lui permettaient d'attirer des investissements et des emplois au Canada.

Quant à l'agriculture, nous obligeons les agriculteurs canadiens à concurrencer leurs homologues américains en dépit du fait qu'au Canada la saison est plus courte pour faire pousser les récoltes. Nos agriculteurs doivent faire face à des hivers rigoureux et à toutes les dépenses que cela entraîne. En général, ils sont plus éloignés des marchés de grande distribution que les producteurs agricoles américains. En dépit de tous ces facteurs, le gouvernement a placé nos agriculteurs sur le même plan que les grosses sociétés agricoles américaines de Californie, de Floride et d'Arizona qui bénéficient de très longues saisons pour faire pousser leurs récoltes ainsi que de frais réduits.

Voilà certaines des choses auxquelles nous avons renoncées dans l'accord et nous avons aussi ramené nos tarifs douaniers à

zéro. Je dois continuer à répéter qu'habituellement on s'attendrait dans un accord de libre-échange qu'un pays, dans le cas présent les États-Unis, réduirait ou supprimerait ses tarifs douaniers, nous ferions de même et il n'y en aurait plus dans aucun des deux pays. C'est ce à quoi on s'attendrait. Mais non, le gouvernement, ce lâche, a décidé de permettre qu'on utilise nos ressources énergétiques et a accepté de renoncer aux droits de contrôler les investissements des sociétés américaines faisant des affaires au Canada. De même, nous avons renoncé au contrôle traditionnel que nous avions sur les établissements financiers, banques et autres. Le gouvernement a placé nos collectivités agricoles dans une situation de concurrence inéquitable, à mon avis, avec les producteurs américains et on a renoncé aux garanties de l'Entente sur l'automobile.

Tout cela est écrit noir sur blanc dans l'accord, sans parler de toutes les concessions que nous avons faites qui ne figurent pas dans l'accord, et dont les députés conservateurs nient l'existence. Je fais ici allusion à la façon dont cet accord menace nos programmes sociaux, nos programmes de développement régional et de main-d'oeuvre et ceux concernant l'environnement.

En ce qui concerne nos programmes de développement régional, les États-Unis continueront à leur imposer des droits compensateurs comme auparavant. En outre, ils subiront des pressions dans un but d'harmonisation à cause de la concurrence entre les sociétés canadiennes et américaines. Je déclare que nos programmes de développement régional continueront à être assujettis à des droits compensateurs en dépit de cet accord conclu avec les États-Unis.

Il suffit de songer à ce que le ministère du Commerce américain a déjà déclaré à propos de certains de nos programmes de développement régional. Par exemple, nous avons un programme d'aide aux bateaux de pêche qui est un genre de subvention injuste accordée aux pêcheurs et qui sera donc soumis à des droits compensateurs. Les Américains ont déclaré que nos programmes de développement agricole et rural devaient être soumis à des droits compensateurs et ils en ont effectivement imposés. Je pourrais continuer. J'ai la liste de 12 programmes de développement régional que le département américain du Commerce considère comme pouvant être frappés à titre compensatoire de droits de douane. Rien n'a été fait dans cet accord pour modifier ou tempérer le pouvoir dont dispose le gouvernement américain de prendre des mesures contre nos programmes de développement régional.

Il y a aussi nos programmes sociaux, nos normes en matière de main-d'oeuvre, et notre législation concernant l'environnement. Il y a aussi l'assurance-maladie, les allocations familiales, les programmes de garderie, le salaire minimum, l'assurance-chômage, les normes d'hygiène et de sécurité, les programmes d'action positive, et ainsi de suite. Parce qu'ils ne figurent pas expessément dans l'accord le gouvernement dit qu'il ne sont pas visés, donc qu'ils sont protégés.

Il n'est pas nécessaire d'être très brillant pour savoir que lorsqu'une société canadienne soumise à toutes ces lois et ces normes dont j'ai parlé vient en concurrence avec une société américaine, cette société américaine qui a plein et entier accès au Canada a des coûts moins élevés. Aux États-Unis, dans beaucoup d'États et au niveau fédéral, il n'y a pas les mêmes normes élevées d'assurance-chômage, de salaire minimum ou